

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00202  
**Propriétaire(s) :** Monica Zaczynski et Brock Higgins  
**Emplacement :** 536, avenue Lower Byron  
**Quartier :** 15 – Kitchissippi  
**Description officielle :** partie du lot 11, plan enr. 204; partie 1,  
plan enr. 5R-11249  
**Zonage :** R3R  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent rénover et agrandir leur maison isolée de deux étages existante. Il est proposé de construire un rajout/deuxième étage sur un rajout de plain-pied bâti à l'arrière (sud) de la maison, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction du retrait de la cour latérale est à 0,58 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.